



## Annexe AAP soutien aux associations Priorités régionales

La région Paca est la troisième région de France métropolitaine la plus touchée par les phénomènes de pauvreté après la Corse et les Hauts de France (ces dernières années 17 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté contre 14% en France).

Plus de 20% des familles avec enfants de moins de six ans connues des CAF sont des familles monoparentales. Le taux de familles monoparentales à bas revenus est de 45,4%. Par ailleurs, ici comme dans le reste de la France, la dégradation du contexte économique aggrave les situations déjà tendues

La crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales ont mis à jour toute une partie de la population jusqu'alors inconnue des services sociaux et des associations actives dans le champ de la prévention et de la lutte contre la pauvreté : des travailleurs indépendants, des étudiants, des salariés précaires, des intermittents, des personnes âgées....Par ailleurs les périodes de confinement renforcent les inégalités d'accès aux droits, à la connaissance et conduisent parfois à un renforcement de l'isolement.

Dans cette période, la mobilisation des associations mais aussi des acteurs publics a été forte, avec une capacité d'innovation remarquable pour permettre d'aller vers les personnes et les familles, pour leur permettre d'accéder à leurs droits, de se nourrir et d'avoir accès à une alimentation de qualité, d'avoir accès aux services numériques ou aux soins. Des coopérations inédites entre des acteurs sont nées dans un élan de générosité dont il est néanmoins certain qu'il ne couvre pas l'ensemble des besoins et des territoires.

Autour du préfet de région, des préfets de départements, avec l'appui de la DRDJSCS et de la commissaire à la lutte contre la pauvreté, la situation fait l'objet d'une attention permanente. De multiples innovations sont nées pour aller au devant des personnes fragiles ou fragilisées.

***Certains projets ont déjà été soutenus notamment dans le cadre des financements de la stratégie pauvreté mais le plan de relance permettra***

- ***d'aller plus loin pour conforter les initiatives,***
- ***répondre aux besoins d'investissement matériels ou immatériels,***
- ***permettre les essaimages de ce qui fonctionne bien vers des territoires où la dynamique est moins forte.***

Cette annexe au cahier des charges national définit les **priorités régionales**, qui, au regard du contexte territorial et des attentes des principaux acteurs, sont les suivantes :

## Parmi les axes nationaux, quatre thématiques prioritaires pour PACA :

### > Lutte contre la précarité alimentaire

Objectifs plus particulièrement recherchés :

- favoriser la constitution de réseaux d'acteurs sur les territoires pour permettre l'accessibilité à une alimentation saine (de qualité), durable (préservant l'environnement) et abordable (accessible aux ménages les plus défavorisés). Cela peut être l'appui au volet « justice sociale » des projets alimentaires de territoires (ingénierie de type prestation de conseils, coordination, étude, formations...)
- aller au-devant des populations les plus précaires et les plus sujettes au risque d'isolement à travers le développement d'équipements mobiles adaptés à la spécificité du territoire (Zones rurales et Quartiers Prioritaires de la politique de la ville)
- favoriser la coopération entre les acteurs de l'aide alimentaire et les acteurs du monde agricole
- développer les infrastructures nécessaires pour optimiser le stockage, la distribution ou la transformation des denrées

### > Accès aux droits et démarches d'inclusion numérique (Ex : aller/vers, outils de gestion de la domiciliation, formations à la médiation numérique...)

### > Soutien aux familles et à la parentalité (ex : lieux de rencontres parents /enfants, formations...)

### > Parmi les projets contribuant à l'insertion sociale et professionnelle, seuls les projets levant les freins à la mobilité des personnes en recherche d'emploi seront éligibles (ex gardes d'enfants, transports adaptés...)

## En termes méthodologiques, une priorité sera accordée aux projets :

- Permettant de couvrir des territoires carencés ou mal couverts
- Favorisant les mutualisations de ressources à travers la mise en place ou la consolidation de coopérations entre acteurs ;
- Permettant la contribution des personnes concernées au montage du projet et à son évaluation
- Soutenus par un acteur public et/ou privé du territoire (via par exemple un cofinancement ou une lettre de soutien)

**Le montant de la subvention demandée** devra être de « **30 000 euros minimum et 300 000 euros maximum** »

**Un comité de sélection régional** sera installé, présidé par la commissaire à la lutte contre la pauvreté et le directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Il associera les services régionaux et départementaux de l'Etat et établissements publics concernés, ainsi que des experts des thématiques ciblées.

Une fois subventionnées, les associations s'engagent à faire figurer le logo de l'Etat et du plan de relance dans les documents produits dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

**Pour toute demande de précision**, vous pouvez contacter par Mél.

- Mme Marielle COIPLÉ, référente lutte contre la pauvreté à la DRDJSCS : [marielle.coiplet@jcs.gov.fr](mailto:marielle.coiplet@jcs.gov.fr)
- Mme Joëlle CHENET, commissaire à la lutte contre la pauvreté auprès du préfet de région : [joelle.chenet@jcs.gov.fr](mailto:joelle.chenet@jcs.gov.fr)